



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 17 janvier 2024, a donné l'avis de motion et a présenté son projet de règlement qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

no : 2024-172

Règlement – Programme de revitalisation secteur urbain - 2024

Louis-Vincent Legault donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé le renouvellement d'un règlement concernant un programme de revitalisation. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets veut promouvoir la rénovation et la construction d'immeubles résidentiels sur son territoire dans les secteurs visés.

Les secteurs visés par le programme de revitalisation sont ceux identifiés à l'annexe 1, secteurs à l'intérieur desquels la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt (20) ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Admissibilité

Un immeuble résidentiel pour un montant excédant 80 000 \$ ou rénover un immeuble résidentiel, pour un montant excédant 10 000 \$ dans les 12 mois suivants l'émission du permis de construction ou de rénovation.

Le certificat d'évaluation émis par la firme d'évaluateur servira pour le calcul du crédit de taxe, après conciliation, par la Municipalité, des informations inscrites sur le permis demandé.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 17 janvier 2024



Martine Lafond

Signé le 2024-01-17 14:13:54 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le dix-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 janvier 2024.



Martine Lafond

Signé le 2024-01-17 14:13:56 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière